

Audition sur la stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques (StAR)

Messieurs les conseillers fédéraux, ,

Votre courrier du 15 décembre 2014 nous invitant à participer à l'audition sur le sujet cité en titre nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Le projet de stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques est globalement bien conçu et mérite notre soutien. La volonté d'intégrer dans la stratégie une approche multisectorielle, regroupant les défis posés à la santé humaine et animale, à l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'environnement est à saluer.

Comme vous pourrez le lire dans nos observations détaillées, un effort important d'information est à réaliser dans le monde agricole pour sensibiliser tous les acteurs sur la nécessité d'utiliser les antibiotiques à bon escient. La formation de base des utilisateurs, la coordination entre les différents corps de métier et les services de l'administration, de même que l'engagement des pouvoirs publics devront être encouragés et renforcés.

Certaines mesures simples et efficaces pour le contrôle de l'utilisation des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire peuvent être rapidement mises en place par le truchement de modifications de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques en cours de révision par exemple.

La coopération internationale n'est pas oubliée dans le projet StAR, elle est très certainement aussi une clé du succès pour l'ensemble des mesures prévues.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous prions de croire, Messieurs les conseillers fédéraux, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 11 mars 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND



Audition sur la stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques (StAR) :

Formulaire pour la prise de position

Nom / entreprise / organisation : République et canton de Neuchâtel
Abrév. de l'entreprise / organisation : NE
Rue/ n° : Château
NPA / lieu : 2000
Nom de la personne à contacter : Jean-Blaise Montandon
Courriel de la personne à contacter : jeanblaise.montandon@ne.ch
Numéro de tél. de la pers. à contacter : 032 889 52 27
Date : 23 février 2015

Remarques importantes :

1. Nous vous prions de remplir uniquement les parties grisées du formulaire.
2. Utilisez une nouvelle ligne pour chaque prise de position ou chaque chapitre du rapport.
3. Vous voudrez bien déposer **une seule prise de position** par canton ou par institution, sous une forme synthétique.
4. Nous vous prions d'envoyer votre prise de position **au format Word par courriel** d'ici le 15 mars 2015 à l'adresse suivante : star@bag.admin.ch et dm@bag.admin.ch
5. M^{me} Karin Wäfler, responsable du projet StAR (tél. 058 463 87 06 / star@bag.admin.ch) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions de votre participation.

Remarques d'ordre général sur le projet de stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques



Prises de position et commentaires concernant les différents chapitres

Vous voudrez bien inscrire dans la liste ci-après votre avis / appréciation, vos propositions d'amélioration, les points restés en suspens / questions ou les corrections proposées de manière distincte pour chaque chapitre ou mesure.

Il convient d'utiliser une nouvelle ligne pour chaque chapitre du rapport ou chaque avis / remarque. Si vous souhaitez ajouter de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger le document » ou « Restreindre la modification / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document.

Chapitre	avis / proposition d'amélioration / question, point en suspens / correction
1.1	p. 9: ajouter le texte en gras "Seuls quelques antibiotiques de réserve (carbapénèmes, p. ex.) sont encore actifs contre les GERMES PRODUCTEURS DE bêta-lactamases à spectre étendu (BLSE)." Préciser brièvement ce que sont les BLSE.
3.1	Plusieurs des mesures proposées sont déjà en vigueur ou peuvent être mises en œuvre sans grand besoin en ressources supplémentaires (ex. ordonnances électroniques)
3.1.1	NE soutient la mise en place d'une surveillance globale de l'antibiorésistance. Beaucoup d'incertitudes demeurent cependant sur la mise en pratique de cette mesure. Nous aurions espéré plus de détails sur le développement prévu de la méthodologie et l'organisation future de cette surveillance, en particulier du point-de-vue de l'implication des cantons.
3.2.1	En plus des établissements de soins et des cabinets médicaux, les bactéries résistantes peuvent également être transmises lors de soins ambulatoires dispensés par les centres médicaux-sociaux (Spitex). Ces structures devraient être explicitement mentionnées. Sachant que les cantons seront en charge de la surveillance des mesures d'hygiène préconisées au niveau des hôpitaux, des établissements de soins et des cabinets médicaux (voir également le point 3.8.4), le développement de compétences au sein des services de la santé publique des cantons devra être prévu.
3.2.2	Cette mesure est à nos yeux très importante, notamment dans le domaine des animaux de rente. Elle doit être appliquée en priorité.
3.2.3	Les vaccinations ont un grand potentiel dans l'amélioration de la santé animale et par voie de conséquence dans la réduction de l'emploi d'antibiotiques. Il faut combattre le scepticisme à leur égard bien présent dans la population par des mesures, notamment de communication, ciblées. Cette mesure doit être appliquée en priorité.
3.2.4	Des directives harmonisées de bonne pratique agricole sont la condition préalable à une amélioration du management d'entreprise et de l'hygiène. La prise de conscience de la problématique des résistances doit déjà être effective au stade de la formation agricole initiale (écoles



Chapitre	avis / proposition d'amélioration / question, point en suspens / correction
	d'agriculture).
3.2.5	Le rôle des services de santé pour animaux doit être nettement renforcé. La Confédération et les cantons doivent être prêts à s'engager davantage, notamment financièrement.
3.3	Des normes contraignantes et efficaces sont nécessaires dans le domaine de la prescription correcte de médicaments, aussi bien en médecine humaine que vétérinaire. L'efficacité élevée de la prescription doit être au centre des préoccupations.
3.3.4	Cette mesure doit être utilisée, au côté des mesures officielles prises dans les exploitations à problèmes, comme indicateur et système d'encouragement. Elle doit être appliquée aussi bien en médecine vétérinaire qu'humaine.
3.3.4	Hors des données hospitalières, prévoit-on également d'estimer la consommation en ambulatoire et de documenter les différences régionales?
3.3.4	En cas de comparaison au niveau régional ou cantonal, qui serait en charge de la restitution des données aux prescripteurs (hôpitaux et médecins): la Confédération ou les cantons?
3.4.3	L'élimination correcte du lait contenant des antibiotiques est un gros problème. Des solutions doivent être développées.
3.5	Nous approuvons ces mesures. Pour la médecine vétérinaire et la production animale agricole, il est très important de disposer rapidement de méthodes de mise en évidence rapides et économiques des germes et des résistances. Des moyens financiers suffisants doivent être mis à disposition de la recherche et du développement.
3.5.3	Cette mesure est à mettre en œuvre en priorité.
3.6	La coopération entre les domaines est importante. Il est dès lors intéressant de créer un organe de coordination regroupant des représentants de tous les acteurs.
3.6.2	Cette commission serait-elle en charge, entre autres, de coordonner l'élaboration des directives mentionnées aux points 3.2.1 et 3.4.2, y compris pour le domaine ambulatoire?
3.6.3	Il manque une description de la manière dont cette mesure doit être mise en vigueur dans les domaines humain et environnemental. Le rapport doit être complété en ce sens.
3.7.1	Cette mesure est à comprendre comme une tâche permanente. Des moyens financiers doivent être mis à disposition.
3.7.3	La formation initiale et continue obligatoire des détenteurs d'animaux qui utilisent des médicaments vétérinaires doit absolument être intro-

